



Exchange Regulation

**COMMUNIQUÉ N° 9/2010
DU 17 SEPTEMBRE 2010**

Aspects prioritaires en matière de revue des comptes annuels 2010

Actualisation de la Circulaire IFRS

I. ASPECTS PRIORITAIRES COMPTES ANNUELS 2010

SIX Exchange Regulation prévoit, lors de la revue des comptes annuels 2010, de vérifier plus spécifiquement la mise en œuvre des dispositions IFRS suivantes (cette liste est applicable par analogie aux utilisateurs des US GAAP):

A. Dispositions sur les regroupements d'entreprises (IFRS 3R et IAS 27R)

Just mise en œuvre des règles sur la comptabilisation des paiements conditionnels du prix d'achat, des relations préexistantes ainsi que des coûts de transaction. Lors de l'application du droit de comptabiliser le montant total du goodwill au cas par cas conformément à IFRS 3p19, l'accent sera mis sur le calcul de la prime de contrôle. À cet égard, lors des enquêtes préalables, SIX Exchange Regulation exigera systématiquement les documents relatifs à l'allocation du prix d'achat.

B. Produit des activités ordinaires (IAS 18)

Just mise en œuvre des précisions supplémentaires en vue de déterminer si une entreprise agit, dans une transaction, en tant que client ou pour son compte propre (IAS 18 IE21). Sur ce point, SIX Exchange Regulation veillera plus particulièrement, sur la base des derniers comptes annuels, à ce que les modifications des méthodes comptables et des modalités d'évaluation relatives à ce sujet soient présentées.

C. Présentation des principales sources d'incertitude relatives aux estimations dans les comptes annuels (IAS 1)

Présentation exhaustive des principales hypothèses formulées pour l'avenir ainsi que leurs sensibilités selon IAS 1p125 ss. SIX Exchange Regulation veillera à ce que les estimations significatives soient mises en évidence et formulées clairement. Il sera vérifié en outre au cas par cas si les comptes annuels décrivent de manière compréhensible et vérifiable les spécificités de la société.

II. CIRCULAIRE IFRS

Il est recommandé aux utilisateurs IFRS d'être attentifs à la **Circulaire IFRS actualisée** à compter du 17 septembre 2010 (http://www.six-exchange-regulation.com/admission_manual/07_03-CIR2_fr.pdf). La présente Circulaire est remaniée et complétée chaque année afin d'aider les émetteurs à appliquer les normes IFRS.

Les Communiqués de SIX Exchange Regulation sont disponibles sur internet en français, allemand et anglais:

http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_fr.html

http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_de.html

http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_en.html